



**HAL**  
open science

## “La jeunesse qui bouge a changé de camp!” Des usages partisans de la catégorie “jeunesse”

Lucie Bargel

### ► To cite this version:

Lucie Bargel. “La jeunesse qui bouge a changé de camp!” Des usages partisans de la catégorie “jeunesse”. *Mouvements: des idées et des luttes*, 2009, 59, pp.83-89. hal-00564139

**HAL Id: hal-00564139**

**<https://hal.science/hal-00564139>**

Submitted on 8 Feb 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Lucie Bargel, 2009, « “La jeunesse qui bouge a changé de camp !” Des usages partisans de la catégorie “jeunesse” », *Mouvements*, n°59 (dossier « La tyrannie de l’âge »), pp. 83-89.**

Les organisations de jeunesse des partis politiques français contemporains permettent d’examiner les usages partisans, pluriels et évolutifs, de la catégorie « jeunesse ». Elles ne constituent certes pas l’unique moyen par lequel les partis cherchent à s’adresser aux « jeunes », mais elles permettent de saisir la construction de cette catégorie telle qu’elle s’élabore dans les interactions entre les cadres du parti et « leurs » jeunes. Surtout, à travers les fonctions qu’attribuent les partis politiques à leurs organisations de jeunesse, on peut saisir leurs conceptions du rôle des jeunes en politique.

Pour comprendre ce à quoi servent ces organisations, du point de vue du parti, il faut s’arrêter sur deux de leurs caractéristiques essentielles : les organisations de jeunesse sont créées à l’initiative du parti, et ce dernier leur assigne une action spécifique en direction de la « jeunesse ». Ce rôle prépondérant de l’organisation-mère lie de fait les évolutions des usages partisans de la « jeunesse » à celles de la position du parti dans la concurrence politique.

### **Construction des organisations de jeunesse**

Si la majorité des partis politiques est aujourd’hui dotée d’une structure spécifiquement dédiée aux « jeunes », cela n’a pas toujours été le cas. L’existence même de telles organisations est directement tributaire de la construction sociale et politique de la catégorie de « jeunesse » à partir des années 1960 en France. Des organisations de jeunesse existaient certes déjà auparavant, mais leur existence ne s’imposait alors pas avec la même évidence. La SFIO, par exemple, ne crée pas de structure spécifique aux jeunes en 1905 ; l’Internationale socialiste la lui imposera sept ans plus tard<sup>1</sup>. Et la nécessité d’une structure spécifique aux jeunes ne fait toujours pas l’unanimité parmi les dirigeants du PS dans les années 1970.

Les mobilisations étudiantes de Mai 68 consacrent l'entrée de la « jeunesse » sur la scène politique<sup>2</sup> – mais aussi dans les sciences sociales. L'activation par les politiques publiques du critère d'âge pour traiter le(s) « problème(s) de la jeunesse »<sup>3</sup> – et en premier lieu son chômage – contribuera également à faire exister la catégorie « jeunesse » et à la définir, tant socialement que scientifiquement, par référence à un « âge adulte ». Ce dernier se caractériserait par la détention de diplômes, d'un emploi, d'un logement et d'un statut matrimonial stable, et il s'agirait d'y intégrer les « jeunes ». Dans cette perspective, les politiques d'éducation imposent un modèle étudiantin de la jeunesse qui s'arrime à la croissance des effectifs du système scolaire et universitaire mais la dépasse largement, et marginalise ainsi d'autres statuts (apprenti, jeune travailleur, surtout ouvrier et paysan, etc.). À cet état d'étudiant, construit comme le cœur de la « jeunesse », sont progressivement associés certains droits spécifiques (sécurité sociale étudiante, tarifs étudiants...). Les politiques de formation professionnelle et d'accès à l'emploi, puis, à partir des années 1980, d'accès au logement, font elles aussi de l'appartenance à une classe d'âge la condition d'un traitement social spécifique<sup>4</sup>. La construction sociale de la jeunesse est en effet prise dans un processus plus vaste d'« institutionnalisation croissante des âges de la vie »<sup>5</sup>, essentiel pour appréhender l'institutionnalisation de groupes partisans dédiés aux jeunes, qui lui fait écho. Les partis politiques tendent en effet, eux aussi, à adopter une définition de la « jeunesse » comme statut social spécifique, ne serait-ce que parce qu'ils sont censés être compétents dans tous les domaines d'intervention des politiques publiques. Quelle que soit la réalité – ou l'absence de réalité – sociologique de cette catégorie<sup>6</sup>, la croyance sociale et politique en sa validité est productrice d'effets qui ne peuvent être négligés. En ce sens, la jeunesse n'est pas qu'un mot, puisque la catégorie prend corps dans de nom-

---

<sup>1</sup> C. BOUNEAU, « Être jeune et socialiste au début du XX<sup>e</sup> siècle », *Recherche socialiste*, n° 24, 2003, p. 29-43.

<sup>2</sup> D. DAMAMME, « La question étudiante », *In Mai-juin 68*, Éditions de l'Atelier, Paris 2008. ( ?? C'est une proposition, si ça ne va pas, ce n'est pas grave)

<sup>3</sup> P. LONDE, *L'action publique malgré les jeunes. Les politiques de jeunesse en France de 1870 à 2000*, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », Paris, 2003.

<sup>4</sup> T. BLOSS et I. Feroni, « Jeunesse : objet politique, objet biographique », *Enquête. Cahiers du Cercom*, n° 6, 1991. <http://enquete.revues.org/document2147.html>.

<sup>5</sup> Ibid.

breux dispositifs institutionnels et, pour ce qui nous intéresse, partisans.

Une caractéristique des organisations de jeunesse semble s'imposer avec la force de l'évidence : elles se définissent par l'existence d'une limite supérieure d'âge (28 ans révolus au Mouvement des jeunes socialistes [MJS], 29 ans révolus aux Jeunes populaires [JP]). Et cette borne paraît productrice d'effets spécifiques à ces organisations : elle en accélère mécaniquement le renouvellement des membres et des responsables. Plusieurs éléments se conjuguent pour donner à cette limite supérieure d'âge une apparente évidence. D'abord, les deux organisations convergent désormais autour d'une même borne : la limite d'âge est passée de 25 à 28 ans révolus au MJS en 1993, de 35 aux Jeunes RPR à 29 ans révolus aux JP en 2003. Ensuite, elles correspondent aux contours du groupe statistique des « jeunes » tel qu'il a été redéfini en 2000 par l'INSEE, les 15-29 ans :

La classe d'âge 15-24 ans a longtemps été considérée comme la plus adéquate pour délimiter la population des jeunes. Au-delà de 24 ans, croyait-on, la très grande majorité avait accédé aux statuts définissant l'âge adulte. L'évolution des modes de vie et des comportements d'activité a fait éclater cette justification. C'est pourquoi cet ouvrage traite des 15-29 ans<sup>7</sup>.

On pourrait donc penser que cette limite d'âge est simplement le reflet de la construction de la catégorie « jeunes » par les politiques et les organismes publics, à laquelle se soumettraient les partis et les organisations de jeunesse, tout en contribuant par là même à la renforcer.

Pour adhérer au Mouvement des jeunes socialistes, il faut avoir entre 15 et 28 ans. Nous sommes l'une des rares organisations de jeunesse où le terme jeune veut bien dire quelque chose (d'autres mouvements de "jeunesse" accueillent des "jeunes" de 45 ans).<sup>8</sup>

Ce serait oublier qu'étant donné que « l'âge est une donnée biologique socialement manipulée et manipulable »<sup>9</sup>, la « jeunesse » reste une catégorie sociale imparfaitement biologisée. En effet, plus que d'autres statuts sociaux naturalisés (femmes, étrangers...), le critère de l'âge permet du « jeu » sur les frontières du groupe qu'il définit. D'abord, si c'est le cas des deux groupes qui nous intéressent ici, l'existence d'une

---

6 G. MAUGER, « Formes et fonctions des discours sociaux sur la jeunesse. La jeunesse mauvais objet », In M. PERROT (dir.) *Les jeunes et les autres*, Centre de recherche interdisciplinaire de Vaucresson, Vaucresson, 1986, p. 85-93.

<sup>7</sup> *Les jeunes. Contours et caractères*, INSEE, Paris, 2000.

<sup>8</sup> « Les militants du MJS », rubrique « fonctionnement » du site web du MJS. Je souligne.

<sup>9</sup> P. BOURDIEU, « La "jeunesse" n'est qu'un mot. Entretien avec Anne-Marie Métailié », *Les jeunes et le premier emploi*, Association des Âges, Paris, 1978, p. 520-530.

limite d'âge supérieure pour les membres des organisations jeunesse n'est pas une généralité ; aujourd'hui, en France, ni les Jeunesses communistes ni les Jeunesses communistes révolutionnaires n'en imposent à leurs adhérents.

Ensuite, si l'on porte l'attention sur les effets d'inclusion et d'exclusion de l'organisation de jeunesse que produit la limite supérieure d'âge au moment où elle est modifiée (l'âge du président en poste en constitue toujours un bon indicateur), on constate que celle-ci est, avant tout, le résultat de la concurrence interne pour la direction du groupe à cet instant précis. Ainsi, comme c'est également le cas par exemple pour les changements de modes de scrutin ou les re-découpages électoraux, être en position de manipuler les règles « juridiques » constitue une ressource dans la concurrence politique. Les membres des instances nationales étant le plus souvent les membres les plus âgés de l'organisation, déplacer le curseur, même d'un an seulement, peut permettre à ceux qui sont en mesure d'édicter les règles statutaires d'éliminer définitivement des concurrents. C'est par exemple ce qui se passe lors de la création des Jeunes populaires : la limite d'âge de 29 ans, inscrite dans les statuts de l'UMP dès février 2003, permet à l'équipe de direction, issue des jeunes de Démocratie libérale, choisie par la direction du parti au détriment de la seconde équipe prétendante, issue pour sa part des jeunes RPR, de renouveler très largement les cadres de l'organisation de jeunesse, en évinçant les anciens dirigeants des jeunes RPR, atteints par la limite d'âge. Ainsi, alors que les jeunes RPR fournissent la majorité des adhérents des Jeunes populaires, ils sont sous-représentés parmi les cadres départementaux et plus encore nationaux de la nouvelle organisation de jeunesse.

Enfin, la frontière de l'âge détermine le type d'acteurs politiques autorisés à participer à l'organisation de jeunesse. Dans la mesure où ses membres n'ont que très rarement acquis une expérience militante avant l'âge de 15-16 ans, la limite d'âge supérieure est inséparablement une limite à leur longévité politique et ainsi aux statuts qu'ils peuvent atteindre. Ainsi, la précédente limite d'âge à 25 ans du MJS, fixée par le PS, limitait l'émergence et la stabilisation de *leaders* juvéniles. Cela contribue à expliquer pourquoi ceux-ci se trouvaient davantage dans les organisations étudiantes (et en particulier à l'UNEF-Id) qui, elles, permettaient à leurs dirigeants de conserver ce statut plus longtemps – dans la mesure où il n'existe pas de limite d'âge pour être inscrit

à l'université en tant qu'étudiant – et ainsi de le consolider. La participation – plus ou moins importante selon les cas – du parti à la définition des statuts de « son » organisation de jeunesse comporte ainsi une volonté de contrôler l'émergence de groupes dissidents en son sein. Certes, les deux partis agencent de manière très différente leur pluralisme interne : tandis que le Parti socialiste autorise la concurrence en son sein par le biais des « motions » proposées en Congrès au vote des adhérents<sup>10</sup>, l'UMP ne reconnaît pas, jusqu'à présent, de possibilité de créer des courants<sup>11</sup>. Néanmoins, y compris dans le cas du Parti socialiste, on peut imaginer – et l'histoire le confirme – que la direction du parti ne voit pas nécessairement d'un bon œil le développement d'un groupe partisan susceptible de la contester.

Cet exemple illustre l'importance de la traduction proprement partisane de cette catégorie sociale et politique qu'est la « jeunesse ». Construction sociale et construction partisane des « jeunes » s'entremêlent donc pour définir les propriétés statutaires des organisations de jeunesse.

### **« Fonctions » des organisations de jeunesse**

Pour l'ensemble des partis, une telle ambivalence est décelable entre leur volonté d'établir des liens avec une jeunesse mobilisée, ou plutôt mobilisable, et de maintenir la discipline intra-partisane. Mais les rapports à cette jeunesse mobilisable sont également mouvants : c'est donc ensuite à travers les différentes « fonctions » attribuées à leurs organisations de jeunesse par les partis que l'on peut comprendre à la fois les évolutions historiques et les spécificités partisans de chaque organisation de jeunesse. Si Mai 68 reste la référence incontournable de mobilisation politique de la jeunesse, cette dernière est susceptible de faire l'objet de réappropriations plurielles. C'est particulièrement sensible à travers plusieurs campagnes de communication des Jeunes populaires. Dès leurs Universités d'été de 2006, certains d'entre eux arboraient des tee-shirts qui valorisaient de face la « génération 2000 » pour mieux attaquer, de

---

<sup>10</sup> C. BACHELOT, « La culture d'organisation au Parti Socialiste. De l'explicitation à l'appropriation des normes », In F. HAEGEL (dir.) *Partis politiques et système partisan en France*, Presses de la FNSP, Paris, 2007, p. 143-181.

dos, la « génération 68 : leurs idées nous ont planté, ils finiront bien par crever ». Cette thématique devient une campagne nationale des Jeunes populaires en mai 2008 avec pour slogan « 40 ans plus tard, la jeunesse qui bouge a changé de camp »<sup>12</sup> ; puis une autre, en octobre 2008, qui affirme que « nous sommes révolutionnaires »<sup>13</sup>.

Ces campagnes, et plus généralement les discours des dirigeants des Jeunes populaires, appellent, d'abord, à une nouvelle visibilité pour les « jeunes de droite », à une levée du « tabou » qui l'empêchait auparavant, en lien avec l'identité de « droite décomplexée » revendiquée par l'UMP. Cet extrait du discours de clôture des Universités d'été de septembre 2006 du président des Jeunes populaires, Fabien de Sans Nicolas, l'illustre par exemple : « Parce que désormais être jeune et de droite n'est pas un tabou mais une réalité affirmée, assumée et respectée. Une nouvelle génération est en marche, votre génération. Notre génération ! ».

Mais si la jeunesse qui bouge a changé de camp, ce sont surtout ses manières de bouger qui ont changé ; ce qui frappe en effet c'est le rôle central que tiennent les JP dans les campagnes, de communication et « militantes », de leur parti, tout comme leur attachement très fort à leur leader Nicolas Sarkozy. Cet attachement est certes pour une part contraint par des dispositions statutaires qui ne leur accordent que peu d'autonomie et par le fonctionnement pratique de l'institution qui met, de fait, la désignation des dirigeants des JP entre les mains de leurs aînés, mais il est aussi, d'autre part, revendiqué et affiché par leurs cadres. Ils paraissent donc bien loin de l'image des jeunes militants des années 1960 et 1970, mobilisés à l'extrême gauche, férus de débats doctrinaux et d'action politique y compris violente<sup>14</sup>. Ces deux figures de la « jeunesse » mobilisée ne constituent bien sûr pas les points de départ et d'arrivée d'un processus historique, mais plutôt les deux pôles d'un continuum formé par l'oscillation entre deux logiques partisanes de définition de ce groupe, d'un côté la jeunesse mobilisée dans les mouvements sociaux et étudiants, de l'autre la jeunesse comme force électorale – régulièrement réactivée par une croyance selon laquelle aucun candidat à

---

<sup>11</sup> F. HAEGEL, « Le pluralisme à l'UMP. Structuration idéologique et concurrence interne », *In Partis politiques et système partisan en France*, Presses de Sciences Po, Paris, 2007.

<sup>12</sup> <http://www.40ansplustard.fr/>

<sup>13</sup> <http://www.lesrevolutionnaires.fr/>

<sup>14</sup> H. HAMON et P. ROTMAN, *Génération tome I : les années de rêve*, Seuil, coll. « Points », Paris, 1998 [1987]. ; *Génération tome II : les années de poudre*, Seuil, coll. « Points », Paris 1990 [1988].

l'élection présidentielle n'a jamais gagné sans les jeunes. Les « jeunes » sont ainsi censés avoir déterminé les victoires de Mitterrand et celle de Chirac en 1995, puis contribué par leur abstention à la défaite de Jospin et à la percée lepéniste en 2002.

Et c'est en effet du côté des campagnes présidentielles de l'après-1968 qu'il faut aller regarder pour comprendre la constitution de ces deux pôles. Alors que la jeunesse est désormais bien constituée comme enjeu politique et électoral, les organisations de jeunesse des partis politiques de gauche et de droite sont confrontées à des injonctions plurielles de la part des directions des partis auxquels elles sont statutairement liées. Du côté des organisations de jeunesse du PS et du PCF, des divergences doctrinales ont conduit à leur mise en sommeil avant même Mai 68. Les Jeunesses socialistes ont été « reprises en main » par les dirigeants socialistes, d'abord à cause de leur antimilitarisme au moment de la guerre d'Indochine, puis, de fait, dissoutes en 1958, tandis que la majorité de leurs membres, partisans de l'indépendance de l'Algérie, rejoignent le Parti socialiste autonome<sup>15</sup>. Elles ne sont « refondées » que lors de la préparation du Congrès d'Épinay, en 1969, et sont rapidement investies par le Centre d'études, de recherches et d'éducation socialiste, animé notamment par Jean-Pierre Chevènement.[CERES], « courant » de gauche du PS, puis à nouveau « reprises en main » par la direction mitterrandiste du PS en 1975, lorsque le CERES rompt l'accord qui le liait à cette direction depuis 1971. Les Jeunesses communistes, et surtout l'Union des étudiants communistes, sont, de même, « normalisées » par la direction du parti avant 1968 en raison de divergences doctrinales<sup>16</sup>. De ce fait, les groupes de jeunes militants de gauche particulièrement actifs en Mai 68 ne sont pas des groupes liés aux partis de gauche, mais créés par ces jeunes, à leur initiative propre. Dans certains cas, comme celui par exemple des JCR, ce sont même des organisations créées par de jeunes dissidents des organisations de jeunesse de parti, en l'occurrence du PCF, qui deviennent ensuite des partis politiques (en l'occurrence, la LCR).

Dans une certaine mesure, la situation est homologue du côté des jeunes de l'UDR : une organisation « autonome » du parti, l'Union des jeunes pour le progrès

---

<sup>15</sup> J. KERGOAT, « Sur le mouvement de la jeunesse socialiste [initialement publié dans *République*, n° 7] », *Recherche socialiste*, n° 24, 2003 [1989], p. 45-63.

<sup>16</sup> F. MATONTI et B. PUDAL, « L'UEC ou l'autonomie confisquée (1956-1968) », In D. DAMAMME, *et al.* (dir.), *Mai-Juin 68*, Éditions de l'Atelier/Éditions ouvrières, Paris, 2008, p. 130-143.



(UJP) a été créée en 1966<sup>17</sup>. Elle reste plutôt absente de Mai 68, à l'exception de quelques rapprochements avec le Service d'action civique, alors sorte de « service d'ordre » gaulliste [SAC], qui aboutissent à la création de l'UNI, « syndicat étudiant » de droite. Mais c'est, encore, à cause de divergences politiques – en particulier son soutien à Chaban-Delmas lors de l'élection présidentielle de 1974 – qu'elle est reprise en main en 75, puis remplacée, avec la création du nouveau parti, par les jeunes RPR, statutairement bien plus contrôlés par le parti.

Par contraste, ce sont les « giscardiens », à partir de 1966 avec la création des Jeunes républicains indépendants [JRI], qui investissent le plus fortement leur organisation de jeunesse, mais sur un tout autre mode. La campagne électorale de Giscard d'Estaing de 1974 est particulièrement importante du point de vue des usages partisans de la jeunesse. D'une part, elle insiste sur les ressources personnelles – sociales et professionnelles - du candidat<sup>18</sup>, parmi lesquelles sa jeunesse figure en bonne place. D'autre part, elle consacre une montée en puissance de l'usage des techniques de marketing politique – dont on date généralement les débuts en France à la campagne de Lecanuet en 1965. Les JRI y participent très largement, tant du côté de l'initiative que de la réalisation. Ainsi, Philippe Augier, dirigeant des JRI de 70 à 74, est invité en 1972 par les jeunes démocrates américains à suivre leur campagne électorale ; à son retour en France, il plaide pour l'adoption de techniques de marketing politique « à l'américaine », et intègre l'équipe de conseillers de VGE<sup>19</sup>. Mais il ne s'agit pas que d'importation : les trajectoires professionnelles d'autres dirigeants des JRI – tels Patrick Poivre d'Arvor, déjà journaliste, ou Jacques Hinsty, directeur international d'Havas conseil, chargé des médias pour les JRI – les rapprochent également des attendus de la communication politique.

De manière plus prévisible, les jeunes sont également très impliqués du côté de la mise en œuvre des opérations de communication politique dans le cadre de la campagne électorale. Distribution de tracts de campagne par des jeunes à vélo, tee-shirt « Giscard à la barre ! » produits à 50 000 exemplaires, premières Universités d'été

---

<sup>17</sup> F. AUDIGIER, *Génération gaulliste : l'Union des jeunes pour le progrès, une école de formation politique (1965-1975)*, Presses Universitaires de Nancy, Nancy, 2005.

<sup>18</sup> B. GAÏTI, « Des ressources politiques à valeur relative : le difficile retour de Valéry Giscard d'Estaing », *RFSP*, vol. 40, n° 6, 1990, p. 902-917.

d'une organisation de jeunesse de parti... Les jeunes mobilisés en faveur de « leur » candidat, de manière très personnalisée, deviennent une figure de la campagne électorale.

Cet épisode invente un nouvel usage de l'organisation de jeunesse, qui va se diffuser avec le recours aux techniques de marketing électoral, non sans variations. À droite, il est fortement réinvesti par Nicolas Sarkozy à partir de 2004, alors dans une position d'outsider comparable à celle de VGE en 1966, pour prendre le parti « par la base »<sup>20</sup> en se démarquant des dirigeants puis pour le mettre « en ordre de marche » en vue de la campagne présidentielle de 2007<sup>21</sup>.

La « jeunesse » est également sollicitée lors des campagnes électorales du Parti socialiste. Les statuts du Mouvement des jeunes socialistes sont progressivement assouplis, autour des campagnes présidentielles de 1981 et 1988, et l'attention portée par le parti à son organisation de jeunesse réaffirmée à ces occasions. Mais le développement des mobilisations lycéennes et étudiantes tout au long des années 1970 et 1980, et notamment celle du printemps 1986, modèlent également la conception de la jeunesse du PS, et l'incitent à accéder aux revendications d'« autonomie » formulées par les dirigeants de son organisation de jeunesse, qui arguent que celle-ci permettrait au MJS d'être davantage en phase avec la jeunesse de gauche mobilisée. Cette conception de la jeunesse est d'autant plus présente au Parti socialiste que tout au long des années 1980 il est irrigué par de jeunes militants venus d'organisations trotskistes (l'OCI en 1981, la LCR en 1987), fortement investis dans le syndicalisme à l'UNEF et surtout dans les mobilisations étudiantes. Ce lien avec « le mouvement social », autre pôle de légitimation de leur existence et de leurs activités pour les dirigeants des organisations de jeunesse de parti, vient alors concurrencer leur légitimation par l'animation des campagnes électorales. Par exemple, la consécration d'une « autonomie » statutaire du MJS en 1993 va de pair avec l'investissement de ses membres dans les mouvements sociaux (révision de la loi Falloux en janvier 1994, novembre-décembre 1995) et étu-

---

19 F. AUDIGIER, « Les jeunes giscardiens », *Recherches contemporaines*, n° 6, 2001, p. 199-224.

20 A.-S. PETITFILS, « La “seconde” fondation de l'UMP : techniques de recrutement et sociologie des nouveaux adhérents », *Mouvements*, n° 52, 2007, p. 57-63.

<sup>21</sup> L. BARGEL et A.-S. PETITFILS, « “Militant et populaire !” Une organisation de jeunesse sarkozyste en campagne. », *RFSP*, vol. 59, n° 1, 2009.

dians (contre le CIP<sup>22</sup> de Balladur au printemps 1994). L'organisation de jeunesse du PS, alors dans l'opposition, valorise en conséquence une figure de militant « de terrain », avec tout ce qu'elle charrie de virilité populaire, qui façonne les rôles dirigeants légitimes en son sein, et s'incarne en particulier dans son président d'alors, Benoît Hamon, enfant d'ouvrier, qui défend la « baston dans la rue », sur « le front de la lutte pour l'autonomie de la jeunesse ».

Les raisons d'être des organisations de jeunesse, créées par le parti afin de s'insérer dans un ensemble plus vaste, « jeunes de gauche » ou « jeunes de droite » – d'y recruter, d'y mobiliser électoralement, de participer ou d'animer des mouvements sociaux – fondent leur spécificité. La position particulière qu'occupent les organisations de jeunesse des partis, au sein de la configuration socio-politique qui leur est propre, les porte donc à interagir non seulement avec leur « organisation-mère » (le parti) mais également avec d'autres groupes de « jeunes » militants (syndicats étudiants notamment, mais aussi associations et collectifs dans le cadre de mobilisations). Et chacun de ces différents acteurs politiques contribue aux définitions du rôle de la « jeunesse en politique ».

---

<sup>22</sup> Contrat d'insertion professionnelle, contrat de travail à durée déterminée pour les moins de 26 ans rémunéré à 80 % du SMIC.